



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/37/179

S/14980

15 avril 1982

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-septième session

Point 33 de la liste préliminaire*

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SECURITE

Trente-septième année

Lettre datée du 14 avril 1982, adressée au Secrétaire général par
la Représentante permanente de la République démocratique allemande
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le texte d'un télégramme envoyé par M. Oskar Fischer, ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande, concernant l'adoption à l'unanimité de la résolution 503 (1982) du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 3 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre adjoint des affaires étrangères,
Représentante permanente de la République
démocratique allemande auprès des
Nations Unies,

(Signé) Mary OTT

* A/37/50/Rev.1.

ANNEXE

Télégramme adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande

Je me félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 503 (1982) du Conseil de sécurité qui demande que soient commuées les condamnations à mort prononcées contre les patriotes sud-africains Ncimbithi Johnson Lubisi, Petrus Tsepo Mashigo et Naphtali Manana. Lorsqu'elle était membre du Conseil de sécurité, la République démocratique allemande a toujours appuyé ce genre de résolution dénonçant les agissements inhumains du régime d'apartheid.

Le peuple et le Gouvernement de la République démocratique allemande protestent de la façon la plus énergique contre les projets criminels du régime raciste. Ils exigent très fermement que soient annulées ces condamnations illégales et que les trois membres de l'African National Congress soient libérés immédiatement.

Je puis vous assurer que la République démocratique allemande, conformément à sa politique de solidarité active avec la lutte que mène le peuple sud-africain pour la liberté et les droits de l'homme, fera tout ce qui est en son pouvoir pour sauver la vie de ces combattants de la liberté.

Le Ministre des affaires étrangères de
la République démocratique allemande,

(Signé) Oskar FISCHER